

**ENQUÊTE PUBLIQUE
OBSERVATIONS DU PUBLIC**

PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SISSY

Observation n° 15 – 20 février 2019

A l'attention de Madame N. QUIEVREUX, Commissaire-Enquêtrice.

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Tout en n'étant pas résident, je connais bien le département de l'Aisne, connaît les multiples "centrales" éoliennes qui y ont déjà été développées, au point que l'on peut y parler de saturation paysagère, et à ce titre, je me sens citoyen fondé à exprimer mon opposition.

L'éolien est en outre un choix totalement contestable pour réduire les émissions électriques de CO², comme l'a démontré le "Rapport sur le Soutien aux Energies Renouvelables" de mars 2018 publié par la Cour des Comptes. De la même manière l'éolien ne permettra pas de fermeture de centrale nucléaire tant que l'électricité produite n'est ni pilotable ni stockable...

Pour ce projet de 5 machines de 150 mètres de haut, je déplore le grand flou du dossier, avec une absence de choix définitif et une puissance comprise entre 2,5 et 3,6 MW, ce qui est une fourchette bien trop large au stade où en est le dossier.

Je déplore ensuite les impacts pour les populations, en particulier visuels, sonores et infrasonores, l'étude de l'ANSES en 2017 ayant admis la réalité du "syndrome éolien", tout en n'expliquant aucun mécanisme de manière médicale : D'autres pays sont allés bien plus loin comme les finlandais récemment, qui démontrent la nocivité des infrasons à une distance allant jusqu'à 15 kms ! (cf. doc. joint).

Ensuite l'éolien a un impact négatif sur la faune volante, et en particulier les chiroptères, si utiles pour détruire les proliférations d'insectes, en lieu et place des méthodes chimiques. Malheureusement, le Professeur Kévin BARRE a démontré dans sa thèse publiée en 2017 les effets répulsifs des éoliennes sur les chauves-souris, allant jusqu'à un rayon de 1 à 2 kms selon les espèces.

Pour toutes ces raisons, mais il y en a certainement bien d'autres, je vous suggère, Madame la Commissaire-Enquêtrice, d'émettre sur ce dossier un "**AVIS DEFAVORABLE**".

Je vous prie enfin de bien vouloir agréer ma plus haute considération.